

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION (CGV)

Toucher l'Essence - Année académique 2026 / 2027

1. Objet, champ d'application et acceptation

Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre l'enseignant-e (Toucher l'Essence) et toute personne s'inscrivant à l'un des cours ou ateliers proposés (ci-après : l'élève). Par son inscription aux ateliers et aux cours (privés ou en groupe - cours d'essai, abonnement annuel, trimestriel, forfait), l'élève accepte les présentes conditions sans réserve.

2. Processus d'inscription, tarifs et modalités de paiement

- **2.1 Paiement préalable obligatoire :** Le montant total de la formule choisie (le forfait, le trimestre ou le premier versement en cas d'engagement annuel échelonné) doit être intégralement réglé **avant le premier cours** de la période concernée, ou avant le début de l'atelier.
- **2.2 Validation :** L'accès aux cours, aux ateliers et aux ressources est conditionné par la réception du paiement et du formulaire d'inscription dûment signé.
- **2.3 Retard de paiement :** En cas de non-paiement dans les délais impartis, Toucher l'Essence se réserve le droit de refuser l'accès au cours à l'élève, de suspendre l'abonnement et de réattribuer la place, le montant restant dû demeurant intégralement exigible.
- **2.4 Inscription en cours d'année pour les cours en groupe (Prorata) :** Pour toute inscription à un cours collectif survenant après le début officiel de l'année académique, le montant de la première période est calculé au prorata strict du nombre de cours restants jusqu'à la fin de la session en cours. Le calcul se base sur un tarif préférentiel de **23.50 CHF / cours** pour l'engagement annuel, et de **25.70 CHF / cours** pour la formule trimestrielle.

L'option d'engagement annuel est ouverte uniquement de septembre jusqu'à la mi-février (minimum de 15 cours restants). Dès que le nombre de cours restants jusqu'à fin juin est inférieur à 15, les inscriptions se font exclusivement via la formule trimestrielle au prorata ou le forfait de 5 cours.

3. Structure des abonnements (cours collectifs)

- **3.1 Tarifs et structure de l'abonnement annuel :**
L'abonnement annuel est un forfait global non fractionnable basé sur le calendrier scolaire vaudois. Le tarif est calculé sur une base stricte de **23.50 CHF par cours**. Selon le groupe choisi, deux abonnements annuels distincts sont proposés pour la saison :

Abonnement Annuel – cours du MARDI : Comprend un **total de 35 cours sur l'année**. Tarif global de 825 CHF (payable en 3 mensualités de 275 CHF).

Abonnement Annuel – cours du JEUDI : Comprend un **total de 29 cours sur l'année** (en raison des 6 fermetures planifiées de l'enseignant-e). Tarif global de 681 CHF (payable en 3 mensualités de 227 CHF).

Ces montants forfaitaires valident l'engagement pour toute la saison académique et sont dus dans leur intégralité dès l'inscription. Les calendriers de chaque trimestre, incluant les fermetures planifiées, sont communiqués en début de période sur toucherlessence.ch. Les fermetures planifiées spécifiques au calendrier du jeudi étant déjà déduites du prix de l'abonnement, elles ne donnent droit à aucun remboursement ultérieur.

- **3.2 Tarifs et structure de l'abonnement trimestriel :**
L'abonnement trimestriel est un forfait fixe par période.

Abonnement trimestriel – cours du MARDI : Le tarif est lissé et fixé à **300 CHF** par trimestre, quel que soit le nombre de cours effectifs sur la période (compris entre 10 et 14 cours par session).

Abonnement trimestriel – cours du JEUDI : En raison des absences planifiées de l'enseignant-e pour cette année académique, le tarif est adapté au nombre réel de cours dispensés par session sur la base de 25.70 CHF par cours, soit : **308 CHF** pour l'automne (12 cours, septembre à décembre), **205 CHF** pour l'hiver (8 cours, janvier à mars) et **231 CHF** pour le printemps (9 cours, avril à début juillet).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION (CGV)

Toucher l'Essence - Année académique 2026 / 2027

4. Engagement, absences et résiliation (Cours collectifs)

- **4.1 Caractère rigoureusement ferme de l'engagement :** L'inscription est un engagement ferme. L'abonnement annuel constitue un contrat pour l'ensemble de l'année académique (de début septembre à fin juin / début juillet, selon le calendrier communiqué). L'abandon, l'arrêt prématuré ou l'absence à un cours de la part de l'élève (quelle qu'en soit la raison) ne donne lieu à aucun remboursement, rabais ou crédit de la part de Toucher l'Essence.
- **4.2 Possibilité de rattrapage :** À titre de geste commercial et sous réserve de disponibilité, l'élève a la possibilité de rattraper un cours manqué pendant le trimestre en cours. Il est possible de choisir un autre cours, toute discipline (Tai Chi, Qi Gong), tous lieux et horaires confondus. Certaines salles ayant un nombre de places limité, l'élève est tenu de se renseigner au préalable. Les cours non rattrapés à la fin du trimestre en cours sont définitivement perdus et ne peuvent être reportés sur le trimestre suivant.
- **4.3 Exception médicale exclusive :** En cas de force majeure médicale prolongée (maladie grave ou accident de **plus de 3 semaines consécutives** rendant la pratique impossible), l'abonnement annuel ou trimestriel peut être résilié ou suspendu. La demande doit être obligatoirement accompagnée d'un certificat médical écrit attestant de l'incapacité totale à pratiquer le Tai Chi ou le Qi Gong, transmis dans les 7 jours suivant le début de l'absence, sauf cas de force majeure rendant l'envoi impossible dans ce délai. Le remboursement ou le crédit sera calculé au prorata des cours restants, déduction faite d'un montant forfaitaire de 30 CHF pour frais de dossier administratifs.
- **4.4 Fin de période et non-reconduction automatique :** L'inscription prend fin automatiquement au terme de l'engagement (fin du trimestre ou fin de l'année académique). **Il n'y a aucune reconduction tacite.**

5. Clause spécifique : Cours privés et forfaits

- **5.1 Tarifs, lieu, durée et frais de déplacement :** Les **cours privés** ont lieu par défaut à l'**Espace Zi-Wei**, rue de l'Horloge 5, 1095 Lutry. Chaque séance a une durée standard de 55 minutes (comprenant l'accueil et la pratique) ou une durée spécifique à convenir d'un accord commun lors de la réservation. Les 5 minutes de battement en fin d'heure sont exclusivement réservées au rangement, à l'aération et à la transition administrative. En cas de **retard** de l'élève, la séance se terminera à l'heure initialement prévue, sans réduction de tarif.

En cas de **déplacement** accepté au domicile de l'élève ou dans un autre lieu, des frais forfaitaires de 20 CHF sont facturés pour un déplacement dans un périmètre de 10 km maximum autour de l'Espace Zi-Wei. Au-delà de ce rayon, des frais supplémentaires de 1 CHF par kilomètre additionnel (aller-retour) seront facturés.
- **5.2 Délai d'annulation de 24 heures :** Toute annulation ou demande de déplacement de cours privé par l'élève doit être annoncée **par écrit** (SMS, WhatsApp ou e-mail) **au minimum 24 heures avant l'heure du cours**. Si ce délai n'est pas respecté, ou en cas d'absence non annoncée au cours privé, le cours privé manqué est intégralement dû et facturé au tarif normal (ou déduit du forfait), indépendamment du motif de désistement de l'élève.
- **5.3 Validité des forfaits :** Le **forfait de 5 cours collectifs** est **valable exclusivement pour le trimestre** durant lequel il a été acheté. Les **forfaits de cours privés** ont une durée de **validité stricte de 6 mois** à compter de la date d'achat, afin de s'adapter aux contraintes de planification individuelle. Passés ces délais respectifs, les cours non consommés sont définitivement perdus et ne donnent lieu à aucun remboursement, report ou compensation.

6. Annulation, modifications logistiques et force majeure (côté Toucher l'Essence)

- **6.1 Nombre minimal de participants :** L'ouverture d'une session de cours dépend d'un nombre minimum d'inscrits. Si ce nombre n'est pas atteint à la date limite, Toucher l'Essence peut annuler le cours et rembourser intégralement la somme déjà versée par l'élève, à l'exclusion de toute autre indemnité.
- **6.2 Annulation ponctuelle par Toucher l'Essence :** En cas d'annulation imprévue d'une date de cours par Toucher l'Essence (maladie, accident, urgence, autres impératifs), les élèves seront avertis dans les meilleurs délais par écrit (SMS, WhatsApp, e-mail). L'enseignant-e s'efforcera de proposer une date de remplacement ou de rattrapage. Si aucun rattrapage n'est possible d'ici la fin de l'engagement de

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION (CGV)

Toucher l'Essence - Année académique 2026 / 2027

l'élève, les cours annulés par l'enseignant-e seront remboursés ou déduits de la période suivante, selon les tarifs unitaires spécifiques à chaque abonnement.

Pour l'abonnement annuel (Mardi ou Jeudi) : Remboursement de **23.50 CHF** par cours annulé de manière imprévue par l'enseignant-e.

Pour l'abonnement trimestriel : le remboursement du cours annulé de manière imprévue est calculé au prorata réel du forfait payé pour la période, sur la base du montant payé divisé par le nombre de cours initialement prévus dans la session (ex : 300CHF payé pour un abonnement trimestriel d'une session de 12 cours prévus. Deux cours non donnés, car l'enseignante était malade. Toucher l'Essence rembourse à l'élève 50CHF (300CHF/ 12 *2).

- **6.3 Modifications logistiques et force majeure élargie :** Toucher l'Essence se réserve le droit de modifier ponctuellement ou durablement les horaires, les lieux de cours ou de faire appel à un-e enseignant-e remplaçant-e si des contraintes organisationnelles indépendantes de sa volonté l'y obligent. En cas de force majeure entraînant l'impossibilité d'accéder aux locaux (restrictions sanitaires, intempéries, décisions administratives, fermeture de salle par la commune), Toucher l'Essence se réserve le droit de proposer les cours sous forme digitale (vidéoconférence ou cours en direct en ligne). Cette modalité alternative garantit la continuité du service ; elle ne donne droit à aucun remboursement, report ou réduction de tarif. Si aucune solution alternative n'est possible, les cours annulés par force majeure seront crédités sur la période suivante.

7. Accès aux ressources et vidéos en ligne et Propriété Intellectuelle

- **7.1 Droits d'accès :** En tant qu'élève régulier (bénéficiant d'un abonnements annuel, trimestriel ou d'un forfait de cours privés), Toucher l'Essence met à disposition en ligne un ensemble de matériel pédagogique (vidéos, images, textes, explications) avec un accès personnel pour faciliter et guider l'apprentissage.
- **7.2 Interdiction stricte de diffusion :** Par son accès à l'espace en ligne (lien d'accès fourni après paiement), l'élève s'engage à ne pas copier, diffuser ou transmettre le matériel et les ressources mis à disposition, sans l'autorisation préalable écrite de Toucher l'Essence.
- **7.3 Sanctions :** Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne, en sus des conséquences juridiques, l'interruption immédiate et définitive des cours auxquels l'élève est inscrit, ainsi que l'inaccessibilité et l'effacement immédiat de son accès personnel, sans aucun remboursement.

8. Aptitude, responsabilité et comportement

- **8.1 Aptitude et assurances :** L'élève déclare être apte à la pratique d'arts corporels doux, tels que le Tai Chi et le Qi Gong et s'engage à signaler à l'enseignant-e toute condition physique nécessitant une adaptation des exercices. Toucher l'Essence décline toute responsabilité en cas de blessure, d'accident, de problème de santé, de vol ou de perte survenu lors des cours. Chaque élève doit être couvert par sa propre assurance-accidents et sa responsabilité civile (RC) privée.
- **8.2 Règles de comportement et exclusion :** Toucher l'Essence promeut un espace de pratique basé sur le respect, la bienveillance et le calme. Toucher l'Essence se réserve le droit d'exclure immédiatement et définitivement tout élève dont le comportement perturberait le bon déroulement des cours, manquerait de respect à l'enseignant-e ou aux autres participants, ou violerait les règles des locaux. En cas d'exclusion pour juste motif, aucun remboursement ne sera accordé et la totalité de l'abonnement reste due.

9. Calendrier, protection des données (LPD) et for juridique

- **9.1 Calendrier :** Les dates des trimestres et vacances suivent généralement le calendrier scolaire vaudois (hormis la reprise fixe début septembre) et sont publiées sur : toucherlessence.ch.
- **9.2 Protection des données (LPD) :** Les données personnelles collectées lors de l'inscription (nom et coordonnées) sont traitées de manière strictement confidentielle et sécurisée, conformément à la Loi fédérale sur la protection des données (LPD). Elles sont exclusivement utilisées pour la gestion des cours et de l'espace personnel, et ne seront en aucun cas transmises à des tiers. La politique de confidentialité complète est consultable en tout temps sur notre site internet.
- **9.3 Droit applicable et for juridique :** Le droit suisse est seul applicable. En cas de litige, les tribunaux compétents sont déterminés conformément aux règles du Code de procédure civile suisse (CPC).